

2LB
Société civile immobilière
au capital de 1000 €,
Siège social : 2770 Avenue Marcel Pagnol
06610 LA GAUDE
RCS GRASSE 919 589 796

Procès-Verbal en date du 14 décembre 2023
AG EXTRAORDINAIRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'an deux-mille-vingt-trois et le 27 novembre, à 18 heures,
Les associés de la société 2LB, société civile immobilière au capital de 1000 euro, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 2770 Avenue Marcel Pagnol, 06610 LA GAUDE, siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

M.BOURRELLY Laurent, titulaire de999 parts, numérotées de 1 à 999
Mme HOK Sophie, titulaire de1 part, numérotée 1000

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par M. BOURRELLY Laurent, président de la société.
Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital
- Modification des statuts en conséquence
- Pouvoirs en vue des formalités.

1ÈRE RÉOLUTION

En l'absence d'actif, la valorisation des parts sociales nouvelles s'effectue à la valeur nominale.

Les associés décident d'augmenter le capital social de 75 euros, afin de le porter de 1000 euros à 1075 euros, par émission de 75 parts nouvelles de 1 euro chacune, numérotées de 1001 à 1075 inclus.

L'assemblée générale constate que les 75 parts sociales nouvelles de 1 euro de nominal composant l'augmentation de capital ont été souscrites en totalité :

- Par M. BOURRELLY Lucas, né le 4 novembre 2011, à Cagnes-sur-Mer, de nationalité française, demeurant 2770 Avenue Marcel Pagnol, 06610 LA GAUDE, représenté par ses tuteurs légaux, M. BOURRELLY Laurent et Madame HOK Sophie

A concurrence de 10 parts, numérotées de 1001 à 1010, ci..... 10 parts
Soit une libération de 10 euros sur nominal des parts créées

- Par Mme BOURRELLY Léna, né le 4 octobre 2014, à Cagnes-sur-Mer, de nationalité française, demeurant 2770 Avenue Marcel Pagnol, 06610 LA GAUDE, représentée par ses tuteurs légaux, M. BOURRELLY Laurent et Madame HOK Sophie

LB

SB

A concurrence de 10 parts, numérotées de 1011 à 1020, ci..... 10 parts
Soit une libération de 10 euros sur nominal des parts créés

- Par La société BTF Holding, Société par actions simplifiée au capital de 20.000 euros, 38 Avenue Marcelin Maurel, 06140 VENCE, RCS Grasse 808 642 383, représentée par son Président en fonction, M. BOURRELLY Laurent

A concurrence de 55 parts, numérotées de 1021 à 1075, ci..... 55 parts
Soit une libération de 55 euros sur nominal des parts créés

La collectivité des associés constate :

- Que la somme de 75 euros, correspondant au montant des souscriptions en numéraire a été déposé à la banque Crédit Agricole, sur un compte de la société, ainsi que l'atteste le récépissé de la banque,
- Qu'ainsi les parts nouvelles ont été entièrement souscrites, qu'elles ont été intégralement libérées et que, par suite, l'augmentation du capital est régulièrement et définitivement réalisée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, agréé en tant que de besoin en qualité d'associés :

M. BOURRELLY Lucas, né le 4 novembre 2011, à Cagnes-sur-Mer, de nationalité française, demeurant 2770 Avenue Marcel Pagnol, 06610 LA GAUDE, représenté par ses tuteurs légaux, M. BOURRELLY Laurent et Madame HOK Sophie

Mme BOURRELLY Léna, né le 4 octobre 2014, à Cagnes-sur-Mer, de nationalité française, demeurant 2770 Avenue Marcel Pagnol, 06610 LA GAUDE, représentée par ses tuteurs légaux, M. BOURRELLY Laurent et Madame HOK Sophie

La société BTF Holding, Société par actions simplifiée au capital de 20.000 euros, 38 Avenue Marcelin Maurel, 06140 VENCE, RCS Grasse 808 642 383, représentée par son Président en fonction, M. BOURRELLY Laurent,

3ÈME RÉSOLUTION

En conséquence de cette augmentation de capital, les associés décident de modifier les articles 6 et 7 des statuts comme suit :

Article 6 - Capital

Le capital social est de mille soixante-quinze euros (1075) euros. Il est divisé en mille soixante-quinze (1075) parts sociales de UN (1) euro chacune, numérotées de 1 à 1075.

Monsieur BOURRELLY Laurent

participe à hauteur de NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF Euros, ci

999 euros

LB

SB

Madame HOK Sophie participe à hauteur de UN Euro, ci	1 euros
Monsieur BOURRELLY Lucas participe à hauteur de DIX Euros, ci	10 euros
Madame BOURRELLY Léna participe à hauteur de DIX Euros, ci	10 euros
La société BTF HOLDING participe à hauteur de CINQUANTE CINQ Euros, ci	55 euros
----- Soit un total de MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS, ci	1075 euros

Article 7 - Souscription des parts sociales

Lors de la constitution, le 20 septembre 2022, il a été fait à la société des apports en numéraires pour un montant total de 1000 euros.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27 novembre 2023, il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de 75 euros et de le porter ainsi à 1075 €. Ces apports ont été effectués M. BOURRELLY Lucas, Madame BOURRELLY Léna et la Société BTF Holding.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ÈME RÉOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en 4 originaux,
À La Gaude
Le 14 décembre 2023


